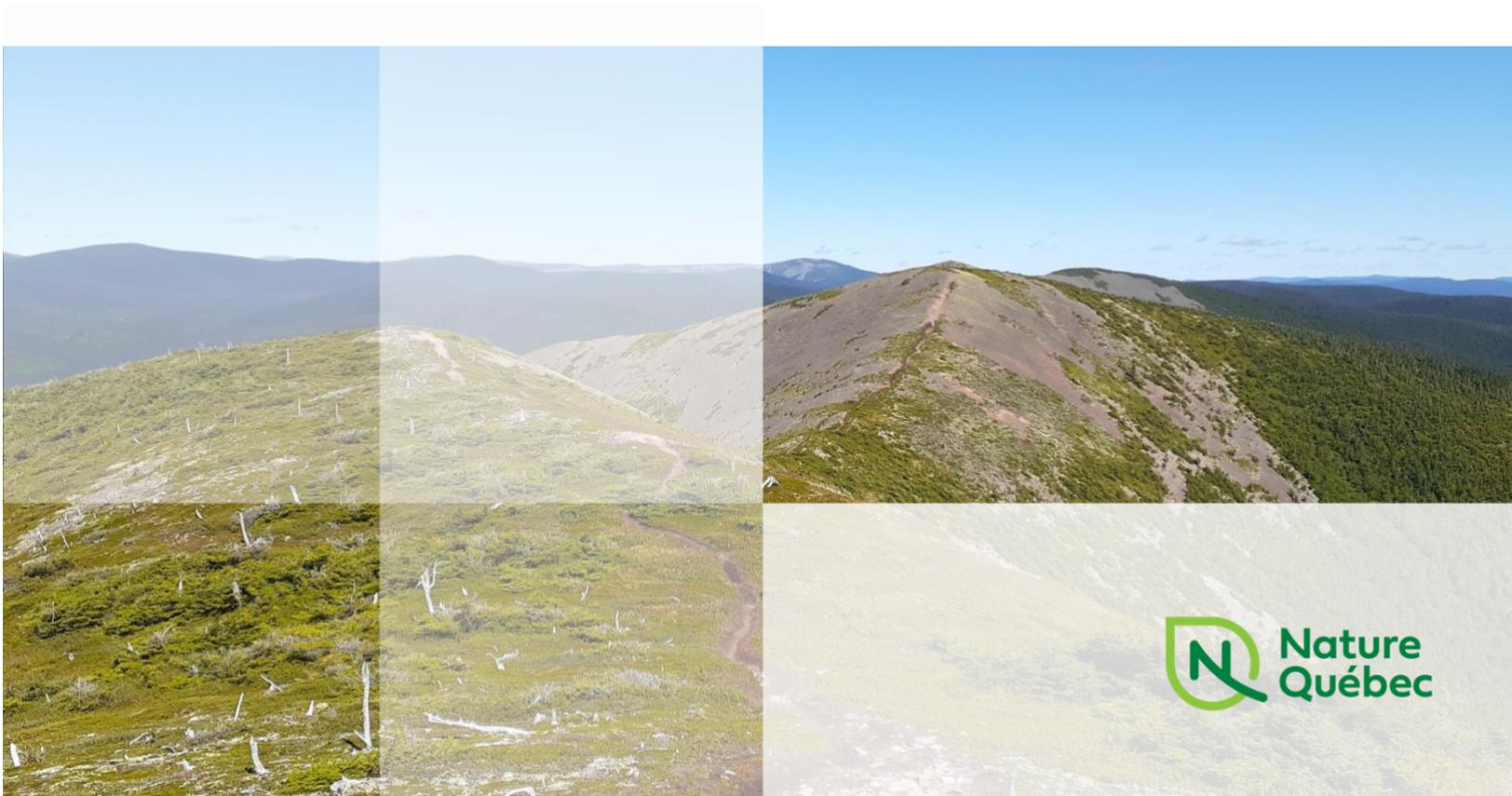




Rapport de Nature Québec

PROPOSITION D'UN SCÉNARIO VISANT À CONSOLIDER LA PROTECTION DU CARIBOU DE LA GASPÉSIE

Janvier 2024





Dossier Biodiversité et aires protégées

Rédaction

Marianne Caouette, Chargée de projet Biodiversité et Forêt

Révision

Marie-Audrey Nadeau-Fortin, Chargée de projet Biodiversité et Forêt

Canada

Ce projet est financé en partie
par le gouvernement du Canada.

La réalisation de ce document a également été rendue possible grâce au soutien du comité de projet et de plusieurs autres partenaires et participant.e.s, que nous remercions chaleureusement !

Photo en couverture

Le mont Vallières-de-Saint-Réal © Marianne Caouette



À propos de Nature Québec

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 90 000 membres et sympathisant-es, 40 groupes affiliés et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Partout au Québec, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète.

Pour en savoir plus : naturequebec.org

+ NOTRE VISION

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

+ NOTRE MISSION

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société :

- ▶ **Valorise la biodiversité**
- ▶ **Protège les milieux naturels et les espèces**
- ▶ **Favorise le contact avec la nature**
- ▶ **Utilise de façon durable les ressources.**

Table des matières

Sommaire exécutif.....	5
Mise en contexte	7
Approche méthodologique	8
Scénario de protection.....	12
Conclusion.....	32
Références	33

Sommaire exécutif

Ce document présente un scénario élaboré par Nature Québec en collaboration avec plusieurs actrices et acteurs locaux. L'objectif principal est de consolider la protection du caribou de la Gaspésie. Ce scénario s'appuie sur les meilleures connaissances et données disponibles et intègre les principaux enjeux socio-économiques locaux. **L'adoption d'un scénario fortement inspiré de celui-ci permettrait de protéger efficacement l'habitat essentiel du caribou en le soustrayant aux activités industrielles, contribuant ainsi de façon importante aux objectifs de rétablissement de la population.**

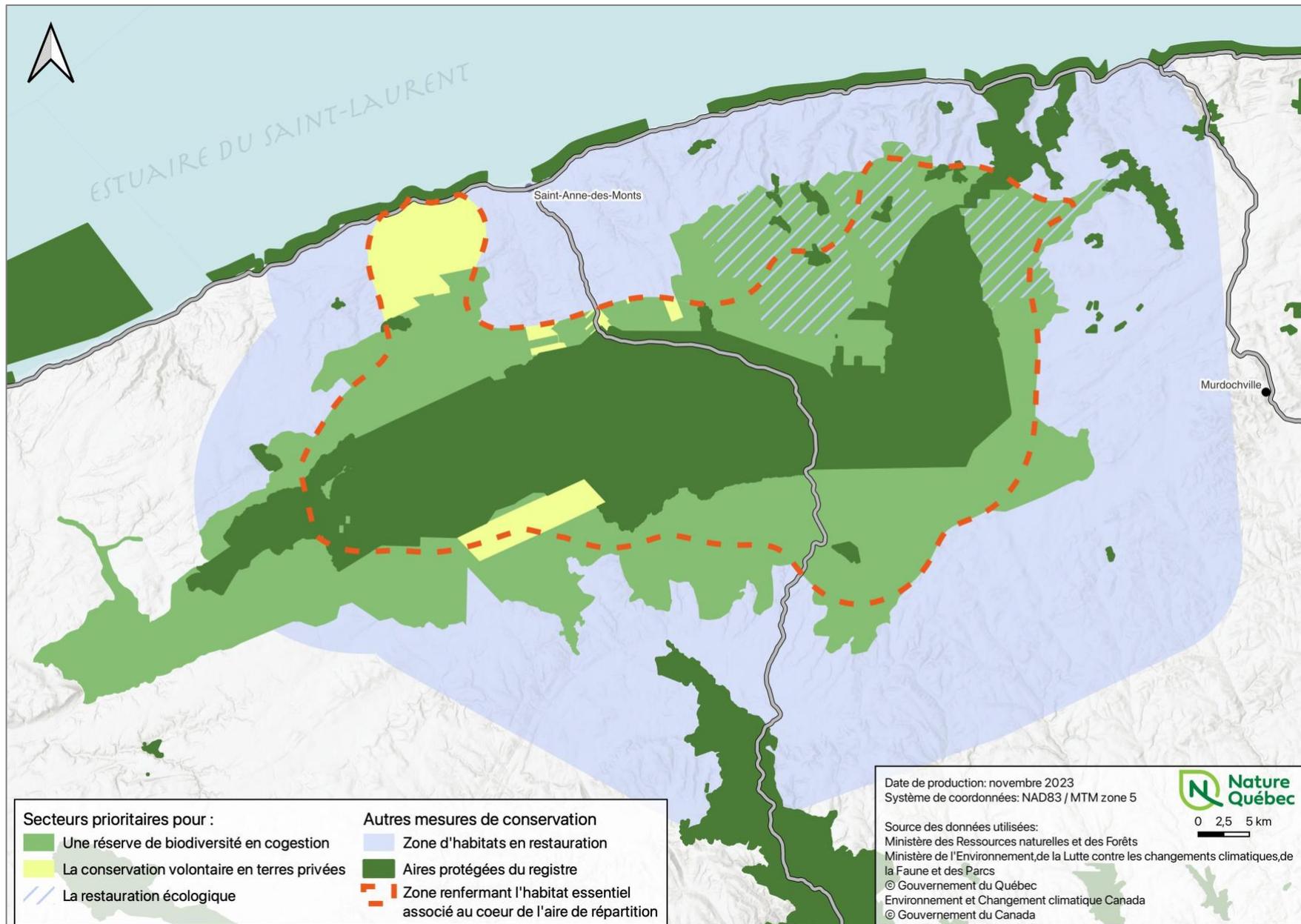
Afin d'élaborer le scénario, une **revue de la littérature scientifique et de l'actualité ainsi que des enquêtes qualitatives et des ateliers de cartographie participative menés par Nature Québec auprès d'une diversité de parties prenantes locales et d'experts** ont permis de dresser un portrait des principaux enjeux de conservation. Des données récentes ont également permis de cartographier l'habitat propice au caribou en se basant principalement sur les caractéristiques biophysiques de l'habitat de prédilection du caribou de la Gaspésie ainsi que sur les aires d'utilisation intensive récente.

Les principaux enjeux socio-économiques identifiés pour la protection du caribou de la Gaspésie sont **l'aménagement forestier, les droits miniers, l'accessibilité au territoire (chemins forestiers), et le récrétourisme.**

Le scénario proposé se décline en trois types de zones, soit les secteurs prioritaires pour 1) la protection en terres publiques, 2) la conservation volontaire en milieu privé, et 3) la restauration écologique.

Le cœur de la proposition est **la création d'une réserve de biodiversité en cogestion**, qui permettrait de pérenniser la protection de secteurs névralgiques pour le caribou situés majoritairement en terres publiques en périphérie du parc national de la Gaspésie et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures. La création de cette aire protégée engendrerait également de nombreux co-bénéfices, tels que la protection de plusieurs autres espèces en situation précaire, la préservation des paysages et le maintien de services écologiques, en plus de contribuer aux objectifs gouvernementaux de protection de la biodiversité. L'adoption d'une structure de gouvernance en **cogestion** permettrait d'inclure les actrices et acteurs locaux à la gestion du territoire, favorisant ainsi l'acceptabilité sociale des mesures de protection et la cohabitation. Au sein de l'aire protégée, il est proposé d'y **autoriser minimalement la chasse, le piégeage, la pêche, le ski hors-piste et la randonnée en sentier**. Ces activités devraient toutefois être gérées de façon à être compatibles avec la conservation à long terme des caribous. Une **gestion dynamique** de certaines activités (notamment du ski hors-piste) selon la présence/absence de caribous favoriserait grandement l'adhésion sociale aux actions de protection tout en réduisant l'impact pour le caribou.

Rappelons que le caribou de la Gaspésie est en continuel déclin depuis les années 1950. Dans le plan de rétablissement de la population de caribous de la Gaspésie 2019-2029, favoriser la création d'aires protégées répondant aux exigences écologiques du caribou et permettant de consolider le noyau de conservation est identifiée comme une action jugée essentielle à l'atteinte des objectifs du Plan.



Scénario proposé pour consolider la protection du caribou de la Gaspésie

Mise en contexte

Le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) de la Gaspésie-Atlantique, ci-après appelé « caribou de la Gaspésie », représente une richesse sur le plan de la biodiversité, tant à l'échelle du Québec que du Canada. En étant géographiquement et génétiquement isolée des autres populations de caribous du Québec et du Canada, cette population constitue l'une des 12 unités désignables du caribou au Canada (COSEPAC, 2011). Malheureusement, malgré un statut d'espèce « menacée » au Québec depuis 2009 en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, un statut « en voie de disparition » depuis 2003 au Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, deux plans de rétablissement complétés et un troisième en cours, la situation du caribou de la Gaspésie n'a cessé de se dégrader, jusqu'à avoir atteint environ 34 individus en 2020 (Morin et al., 2021). La disparition de cette population engendrerait un vide important dans l'aire de répartition des caribous à l'échelle canadienne (COSEPAC, 2011). Afin de renverser la tendance, des mesures plus ambitieuses de protection et de restauration de l'habitat sont impératives à court terme.

Au cours des dernières décennies, de nombreuses études ont documenté le déclin du caribou montagnard de la Gaspésie (p. ex. Crête et Desrosiers, 1995 ; Boisjoly et al., 2010 ; Frenette et al., 2020), et **l'aménagement forestier est considéré comme la principale cause du déclin de cette population** (MFFP, 2021). En modifiant l'habitat, principalement par un rajeunissement de la forêt et la création de chemins, l'exploitation forestière favorise les proies alternatives qui bénéficient de l'abondance de jeunes peuplements, comme l'orignal (*Alces alces*), le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), ce qui amplifie les effets de la prédation du caribou (phénomène de compétition apparente ; MFFP, 2021). De plus, les coupes et les chemins réduisent la superficie des forêts matures ou surannées, essentielles au caribou montagnard, notamment pour son alimentation en hiver (ECCC, 2022).

Selon l'Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2018) : « *la cause ultime du taux de survie est liée à la qualité de l'habitat dans l'aire de répartition. Il est donc impératif de réduire rapidement et substantiellement le taux de perturbation dans l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie, sans quoi la possibilité de le rétablir, voire d'assurer sa survie, sera grandement compromise* ». Ainsi, favoriser la création d'aires protégées répondant aux exigences écologiques du caribou est une mesure prioritaire du plan de rétablissement 2019-2029 et jugée essentielle à l'atteinte des objectifs.

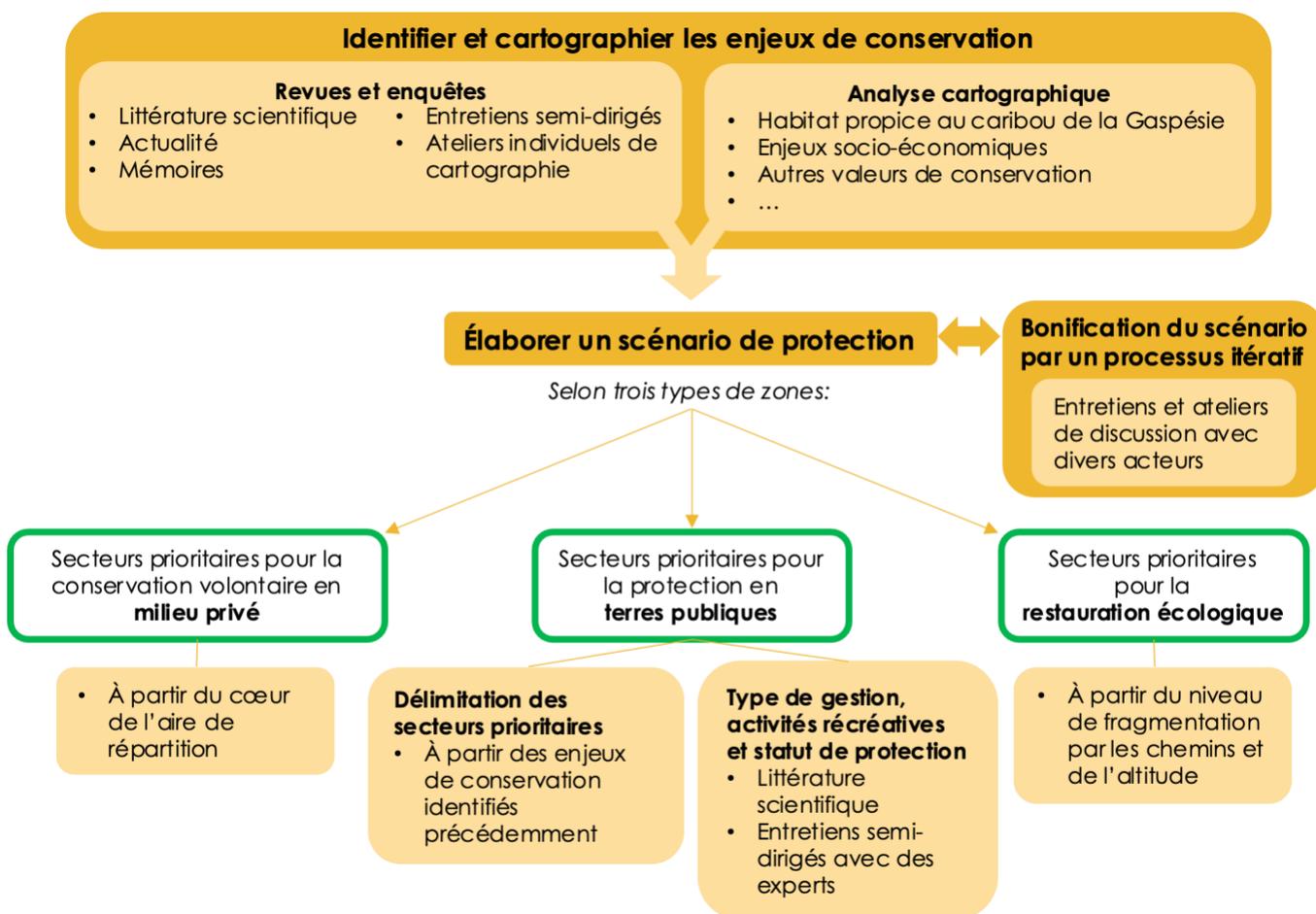
Bien que d'autres actions complémentaires à la protection de l'habitat doivent être menées à court terme pour favoriser le rétablissement de la population, telles que la restauration active et passive de l'habitat, l'élevage et la réintroduction d'individus, et la gestion de la prédation, la protection légale de l'habitat s'avère prioritaire afin d'assurer le rétablissement à long terme. En soustrayant un territoire de toute activité industrielle, la création d'aires protégées est reconnue par le monde scientifique comme étant un outil efficace permettant de favoriser la sauvegarde du caribou. Toutefois, actuellement, la seule protection offerte par le parc national de la Gaspésie s'avère insuffisante afin de maintenir la population (St-Laurent et al., 2009).

C'est dans ce contexte que **Nature Québec a initié en 2020 une démarche collaborative d'élaboration d'un scénario de protection, dont l'objectif premier est de préserver des secteurs clés de toute activité industrielle, notamment de l'exploitation forestière.**

Approche méthodologique

La démarche s'est amorcée par la documentation et la cartographie des enjeux de conservation du caribou de la Gaspésie, pour ensuite délimiter les secteurs prioritaires à conserver (protection, restauration et conservation volontaire) en s'appuyant sur la science et les connaissances locales. Les principaux enjeux socio-économiques ont été pris en compte lors de l'élaboration du scénario de façon à limiter les impacts pour les communautés locales tout en permettant une protection pérenne de l'habitat du caribou.

Le schéma ci-bas résume l'approche méthodologique détaillée aux pages suivantes :



Identifier et cartographier les enjeux de conservation

Revue et enquêtes

Afin d'identifier les préoccupations et enjeux de conservation pour la protection du caribou en Gaspésie, une revue de l'actualité, de la littérature scientifique et des mémoires déposés à la *Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards* a été réalisée, et des entretiens semi-dirigés ainsi que des ateliers individuels de cartographie ont été réalisés de 2021 à 2023 auprès de diverses parties prenantes.

Plus de 25 organisations et intervenants provenant des milieux suivants ont été rencontrés :

- ▶ Milieu universitaire ;
- ▶ Groupes environnementaux ;
- ▶ Communautés autochtones ;
- ▶ Ski hors-piste ;
- ▶ Milieu municipal ;
- ▶ Chasse ;
- ▶ Piégeage ;
- ▶ Industrie forestière ;
- ▶ Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ;
- ▶ Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ;
- ▶ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Analyse cartographique

Des analyses cartographiques ont été réalisées afin d'identifier les principaux enjeux de conservation, qui représentent autant des opportunités que des menaces pour la protection du caribou.

La cartographie de **l'habitat propice au caribou de la Gaspésie** a été réalisée à partir des données (et sources) suivantes :

- ▶ Aires d'utilisation intensive par le caribou (MELCCFP ; produit à partir des relevés télémétriques de 2013 à 2016) ;
- ▶ Sites de mise bas connus (emplacement approximatif ; ECCC, 2022) ;
- ▶ Habitat de prédilection* (ECCC, 2022) : sapinières et pessières avec sapins, matures et surannées (≥ 61 ans) ;
- ▶ Habitat de prédilection en altitude : dénudés secs et sapinières et pessières avec sapins matures et surannées, à une altitude de 700 m et plus ;
- ▶ Télémétrie historique de 1975 à 2002 ([carte du MRNF](#) ; en périphérie du parc national).
- ▶ Aires protégées candidates fréquemment sélectionnées dans l'étude de Bauduin *et al.*, 2020 ;

*Avec les données de la carte écoforestière (5e inventaire) en date du 13 juillet 2023.

La cartographie des **enjeux socio-économiques** comprend les données (et sources) suivantes :

- ▶ Aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) (MRNF) ;
- ▶ Baux de villégiature (MRNF) ;
- ▶ Contraintes à l'aménagement forestier (MRNF) ;
- ▶ Droits miniers (MRNF) ;
- ▶ Permis d'érablières et potentiels acéricoles (MRNF) ;
- ▶ Routes et chemins multiusages (Adresses Québec) ;
- ▶ Tenure des terres (privées ou publiques) (MRNF) ;
- ▶ Territoires récréatifs (MRNF).

La cartographie des **autres valeurs de conservation** comprend les données (et sources) suivantes :

- ▶ Hautes valeurs pour la conservation (Corporations de gestion de la certification forestière des territoires publics, Gaspésie [2016] et Bas-Saint-Laurent [2023]) ;
- ▶ Milieux humides d'intérêt pour la conservation (analyses internes du Conseil de l'Eau du Nord de la Gaspésie et du Conseil de l'Eau Gaspésie Sud) ;
- ▶ Milieux humides potentiels (MELCCFP) ;
- ▶ Occurrences d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec) ;
- ▶ Projets de refuges biologiques (MRNF) ;
- ▶ Rivières à saumon (Saumon Québec).

D'autres informations cartographiques ont été intégrées à l'analyse, telles que le scénario de protection étudié par la *Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards*, les projets d'aires protégées de la région soumis au MELCCFP par le passé, les mesures de protection actuelles du territoire (p. ex. habitats fauniques et mesures intérimaires de protection du caribou), les secteurs identifiés comme étant d'intérêt pour la protection par d'autres intervenants, et des zones tampon de 500 m (ECCC, 2022) autour des habitats de prédilection et des perturbations anthropiques (routes et chemins, coupes 0-20 ans) afin de tenir compte de l'impact des perturbations sur le comportement et la démographie du caribou.

Élaborer un scénario de protection

Un scénario de protection a ensuite été élaboré à partir des enjeux de conservation identifiés et cartographiés précédemment.

La proposition de scénario comprend **trois types de zones** :

Secteurs prioritaires pour la protection en terres publiques : Secteurs en terres publiques qui englobent une ou plusieurs composantes de l'habitat propice au caribou, telles que des massifs d'habitats de prédilection et des aires d'utilisation intensive. Ces secteurs devraient être protégés de façon pérenne de toute activité industrielle.

Secteurs prioritaires pour la conservation volontaire en milieu privé : Terres privées situées dans le cœur de l'aire de répartition du caribou. Des démarches devraient être entreprises auprès des propriétaires ou gestionnaires de ces terres afin d'encourager la conservation des attributs de l'habitat du caribou.

Secteurs prioritaires pour la restauration écologique : Secteurs caractérisés par une forte densité de chemins forestiers qui fragmentent des massifs d'habitats de prédilection en altitude. Nous proposons d'élaborer et mettre en place des programmes de restauration écologique pour ces secteurs et ce, en étroite collaboration avec les acteurs et utilisateurs du territoire.

Une zone d'habitats en restauration (ZHR) a également été identifiée. Elle correspond à la zone étudiée par la *Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards*. L'aménagement forestier dans cette zone devrait viser à favoriser le retour d'un habitat de qualité pour le caribou.

Délimitation des secteurs prioritaires pour la protection en terres publiques

La délimitation des secteurs prioritaires s'appuie sur des limites telles que la zone tampon de 500 m autour des habitats de prédilection, les projets d'aires protégées, le cœur de l'aire de répartition et le réseau routier, de manière à englober la majorité de l'habitat propice au caribou situé près du cœur de l'aire de répartition tout en maximisant la protection d'autres valeurs de conservation et en limitant les impacts socio-économiques. Une délimitation plus fine des limites est à prévoir.

Type de gestion, activités récréatives et statut de protection

Afin d'émettre des recommandations concernant le régime d'activités compatibles avec la conservation du caribou de la Gaspésie et le statut de protection, des entretiens semi-dirigés individuels avec quatre experts du caribou ont été menés. La lecture du document "*Impact des activités récréatives et de leurs infrastructures sur le caribou : Recommandations pour l'habitat légal du caribou de la Gaspésie*", préparé par l'Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2014), a également contribué à la réflexion.

Bonification du scénario par un processus itératif

Suite à l'élaboration d'une première version de scénario en 2022, celle-ci a été présentée à plusieurs reprises à diverses parties prenantes afin d'obtenir leurs commentaires et suggestions de bonification. Un atelier réalisé à Matane en décembre 2023 réunissant sept organisations/associations environnementales ou du secteur récréatif (p. ex. ski hors-piste et chasse) a permis de valider et de bonifier une dernière fois le scénario en réalisant des activités de réflexion sur le territoire, la gouvernance et la gestion des activités récréatives.

Scénario de protection

Le scénario proposé (figure 1) vise à consolider la protection du noyau de conservation du caribou de la Gaspésie. Le scénario est basé sur l'état actuel des connaissances scientifiques et les principaux enjeux socio-économiques locaux. Bien que la délimitation nécessite davantage de raffinement, **l'adoption d'un scénario fortement inspiré de celui-ci permettrait de protéger efficacement une grande partie de l'habitat essentiel du caribou en le soustrayant aux activités industrielles** (figure 2).

Toutefois, il est important de rappeler que **le maintien d'un habitat convenable et connecté dans l'ensemble de l'aire de répartition (et possiblement à l'extérieur) est essentiel pour l'atteinte des objectifs de rétablissement** (ECCC, 2022).

Les sections suivantes décrivent plus particulièrement la proposition de réserve de biodiversité, qui est au cœur de la démarche et du scénario.

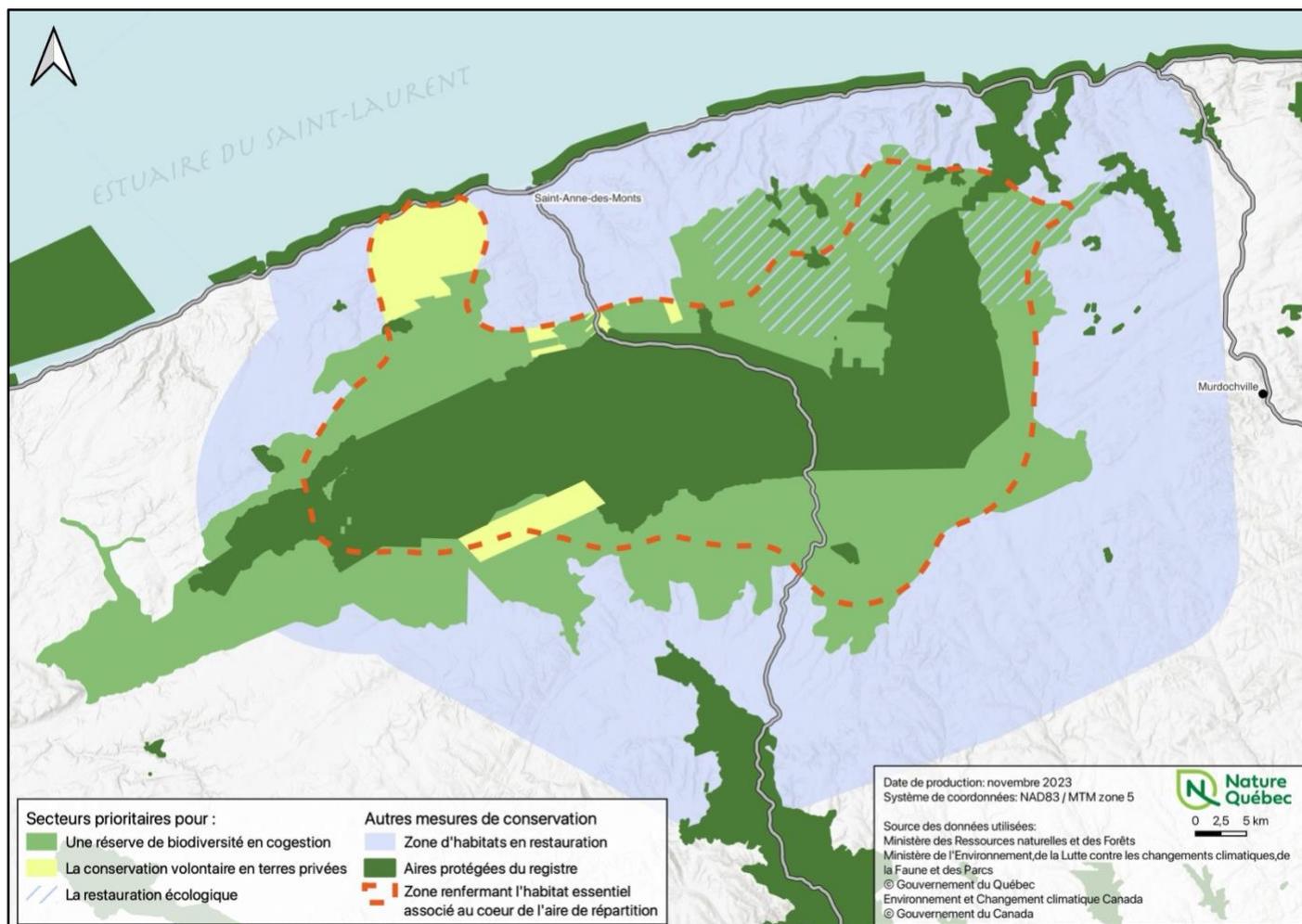


Figure 1. Scénario proposé pour consolider la protection du caribou de la Gaspésie

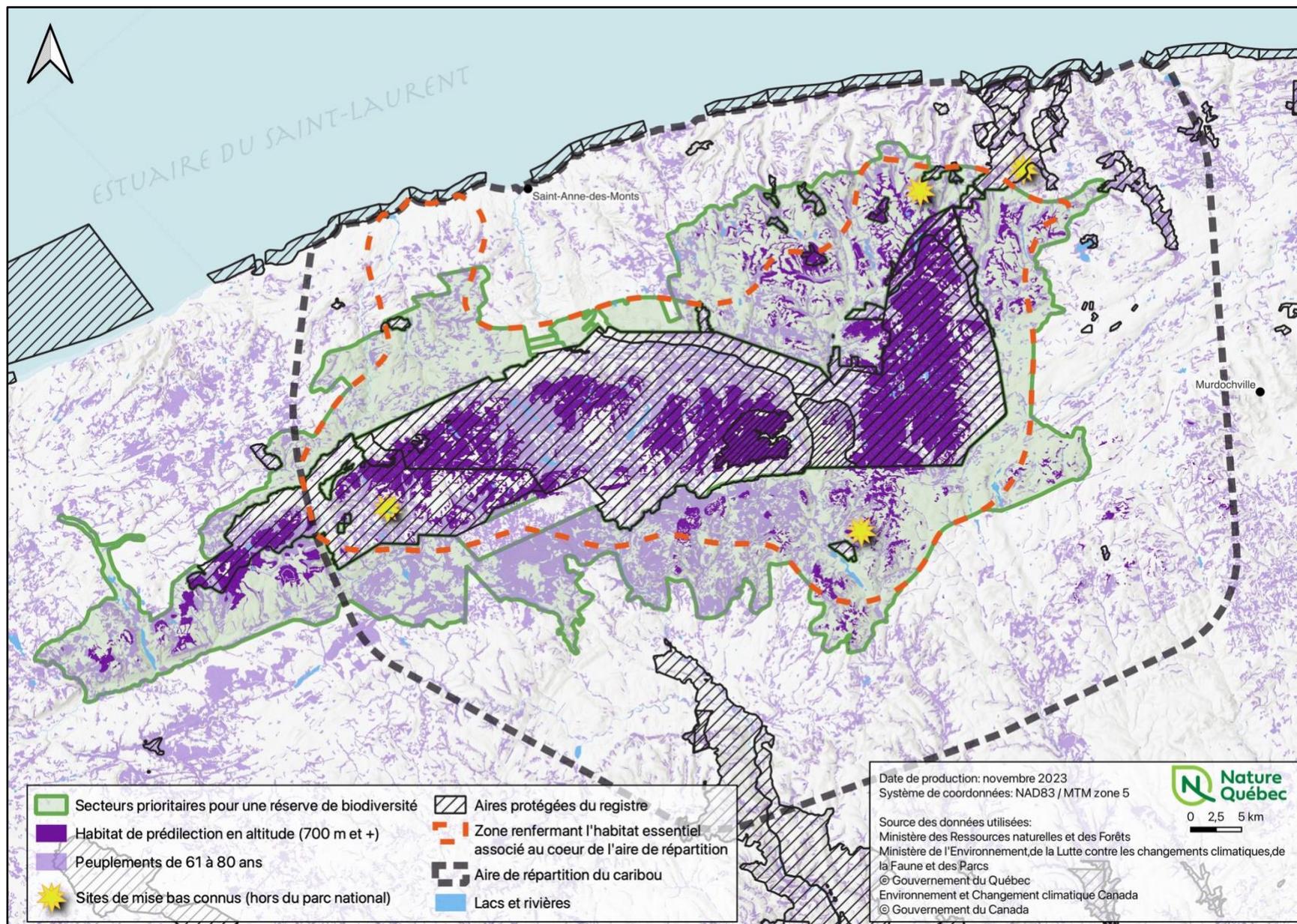


Figure 2. Carte de l'habitat de prédilection du caribou de la Gaspésie et des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité. L'habitat de prédilection correspond aux caractéristiques biophysiques telles que décrites dans le *Programme de rétablissement modifié du caribou des bois, population Gaspésie-Atlantique* (ECCC, 2022). À noter que tout l'habitat de prédilection situé dans le cœur de l'aire de répartition est désigné habitat essentiel (ECCC, 2022).

Réserve de biodiversité en cogestion

Description de la proposition

La superficie identifiée comme prioritaire pour la création d'une réserve de biodiversité en terres publiques totalise environ 1 625 km². La majorité de la superficie se situe en Gaspésie, au sein de la MRC de la Haute-Gaspésie (1 116 km², soit ~ 69 %), le reste se situant au Bas-Saint-Laurent, dans les MRC de la Matanie (503 km², soit ~ 31 %) et de La Matapédia (6 km², soit > 1 %) (figure 3).

Un statut de réserve de biodiversité est proposé pour l'ensemble des secteurs prioritaires pour la protection en terres publiques. Plusieurs éléments expliquent ce choix. Tout d'abord, la protection de ces secteurs est non seulement importante pour le rétablissement du caribou, mais également afin de préserver la riche biodiversité qui s'y retrouve. Rappelons que les monts Chic-Chocs, sont considérés comme un point chaud de la biodiversité en Amérique du Nord (Tardif *et al.*, 2005) et qu'une réserve de biodiversité, dont l'objectif de conservation de la biodiversité est prioritaire dans la gestion du territoire et des activités, permettrait ainsi de maximiser les retombées positives sur l'ensemble des espèces et écosystèmes présents. Ensuite, une réserve de biodiversité implique une certaine flexibilité du régime d'activités comparativement à d'autres statuts d'aires protégées, et notamment la possibilité d'élaborer un règlement pour mieux définir les activités permises et leurs modalités. Enfin, cette désignation permettrait de rendre la protection pérenne, au bénéfice de l'ensemble du vivant, incluant les générations futures. À titre comparatif, les refuges biologiques ou les mesures administratives sont sujets à être retirés dans le futur et ne représentent donc pas des outils appropriés.

Il est également recommandé qu'une **structure de cogestion** de la réserve de biodiversité soit mise sur pied afin de favoriser une gestion durable et inclusive du territoire. L'implication des acteurs locaux à la gestion est importante afin de favoriser l'adhésion sociale aux mesures de protection du caribou. Il sera notamment important de s'assurer d'un dialogue étroit entre les acteurs du récréotourisme et de la conservation afin que la gestion soit cohérente.

Afin de favoriser l'adhésion et l'acceptabilité sociale du scénario, nous suggérons de **permettre minimalement les activités suivantes** et de les gérer de façon à ne pas nuire à la conservation du caribou :

- ▶ La chasse
- ▶ Le piégeage ;
- ▶ La pêche ;
- ▶ Le ski hors-piste ;
- ▶ La randonnée en sentier.

D'autres activités récréatives pourraient être permises si elles sont compatibles et gérées en cohérence avec l'objectif principal de maintien à long terme du caribou dans l'écosystème, l'idée étant de parvenir à une **cohabitation durable**.

Description des enjeux

Les **principaux enjeux socio-économiques** identifiés pour la protection des secteurs ciblés sont les suivants :

- ▶ Les droits miniers (figure 4) ;
- ▶ L'aménagement forestier (figures 5, 6 et 7) ;
- ▶ L'accessibilité au territoire (chemins forestiers ; figure 8) ;
- ▶ Le récréotourisme et son développement (figure 9).

Les droits miniers : De nombreux claims miniers tapissent le territoire proposé pour la création d'une réserve de biodiversité. L'exploration et l'exploitation minière représentent un risque de dérangement et de dégradation de l'habitat du caribou (ECCC, 2022) ainsi qu'un obstacle à la création d'aires protégées en raison de l'incompatibilité de ces activités avec un statut de protection. Ainsi, **Nature Québec recommande qu'un mécanisme soit mis en place afin d'empêcher l'octroi de nouveaux claims miniers ou leur reconduction une fois qu'ils sont expirés sur le territoire visé pour la réserve de biodiversité.**

L'aménagement forestier : L'aménagement forestier ayant fortement contribué au déclin de la population au cours des dernières décennies, il représente un enjeu majeur pour la protection du caribou (St-Laurent *et al.* 2009 ; Boudreau, 2017). La majorité des coupes réalisées sur le territoire ne permettent pas de maintenir les attributs d'habitat propice au caribou, rendant ainsi la matrice forestière défavorable à l'espèce (St-Laurent *et al.* 2009 ; Boudreau, 2017 ; Mackey *et al.*, 2023). Les coupes récentes (20 ans et moins ; figure 6) et les chemins (figure 8) générés par l'industrie profitent plutôt aux prédateurs (Boisjoly *et al.* 2010 ; Gaudry, 2013 ; Boudreau, 2017). On retrouve également plusieurs AIPL dans la région, soit des territoires qui font l'objet de travaux sylvicoles intensifs afin de maximiser la production de bois. Même si la majorité des AIPL sont exclues du territoire visé pour la création de la réserve de biodiversité (figure 5), certaines se retrouvent dans le cœur de l'aire de répartition. À noter que l'Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie recommande d'exclure les AIPL de l'aire de répartition du caribou (Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie, 2018).

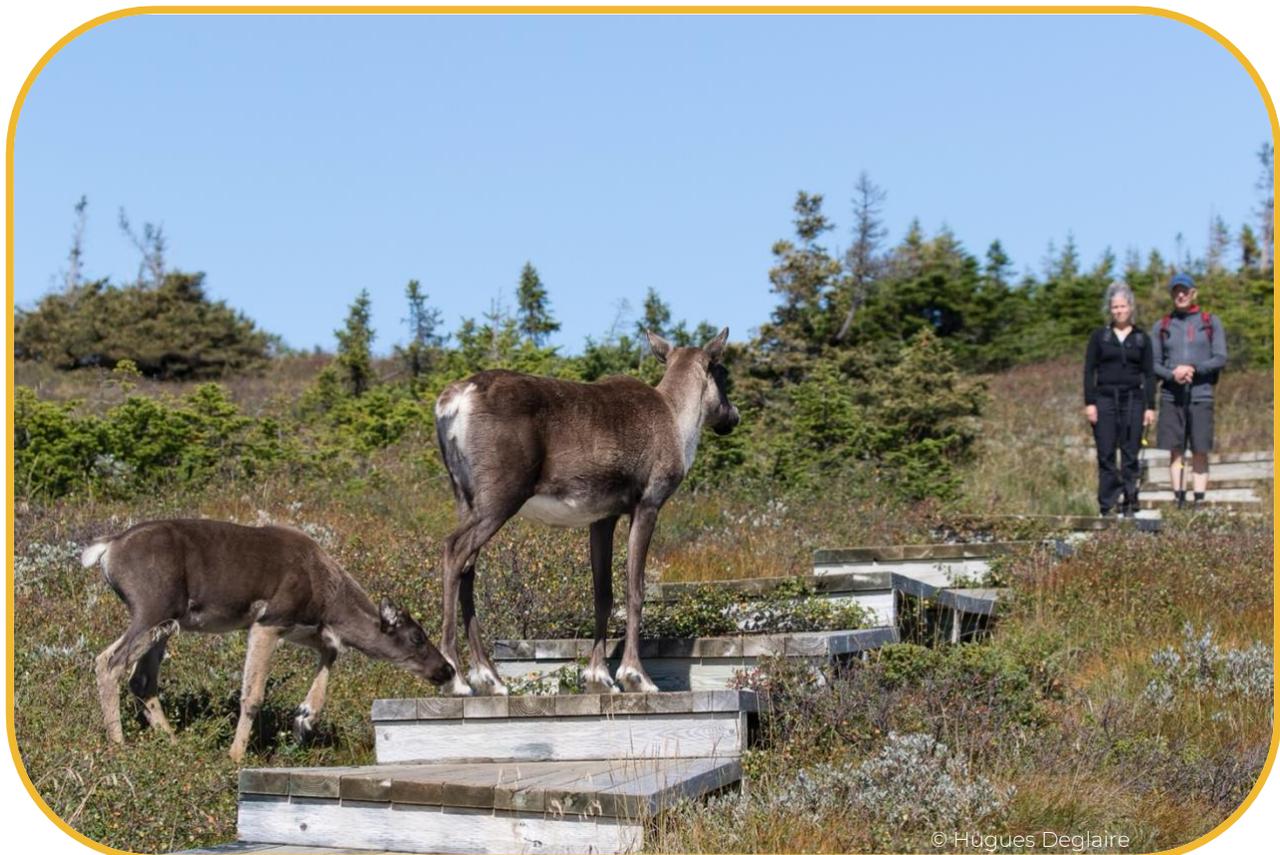
Nature Québec reconnaît que des mesures sont déjà en place en Gaspésie afin de limiter l'impact de l'aménagement forestier sur le caribou. L'une des mesures notables est l'arrêt des coupes dans la zone d'habitat essentiel associée au cœur de l'aire de répartition. Bien que l'arrêt définitif de la récolte forestière dans cette zone serait un grand pas dans la bonne direction, **des habitats clés en altitude et de grands massifs de forêts résineuses matures ou surannées peu fragmentées se trouvent au-delà du cœur de l'aire de répartition et devraient être protégés afin d'augmenter les probabilités de rétablissement de la population.** Plusieurs de ces secteurs d'intérêt sont notamment déjà sous contrainte pour l'aménagement forestier, par exemple en raison des risques d'érosion du sol (figure 7) ou de la présence de projets de refuges biologiques dans lesquels l'aménagement forestier est interdit (figure 10). Afin de compenser les impacts qu'engendrera la protection de ces massifs forestiers, **Nature Québec recommande que le gouvernement entame une démarche visant à atténuer les impacts pour les travailleurs forestiers de la région.** À ce titre, Nature Québec et la FIM-CSN proposent que le Québec se dote d'un **plan de transition économique juste pour le secteur forestier**, incluant de nombreuses mesures, par exemple un plan d'investissement sylvicole qui inclurait une intensification de la sylviculture dans un cadre d'aménagement durable.

L'accessibilité au territoire : La proposition de réserve de biodiversité englobe la majorité des secteurs moins fragmentés (et donc traversés par moins de chemins forestiers) en bordure du parc national, bien qu'on y retrouve tout de même plusieurs chemins donnant notamment accès à de nombreux baux de villégiature ainsi qu'à du territoire de chasse. Les chemins sont cependant évités par le caribou alors qu'ils facilitent le déplacement des prédateurs (Gaudry, 2013). Il sera donc nécessaire de restaurer

certains chemins en habitat convenable afin de réduire le taux de perturbation de l'habitat. **Nature Québec recommande de mettre rapidement en place des programmes de restauration écologique de l'habitat en collaboration avec les utilisateurs du territoire.**

Le récréotourisme et son développement : Le territoire autour du parc national est fortement fréquenté pour la pratique d'une multitude d'activités récréatives. La création d'une réserve de biodiversité permettrait de perpétuer les usages compatibles avec le maintien du caribou, en plus de contribuer à la quiétude et la beauté des lieux. Les activités permises devraient toutefois être gérées de façon à minimiser l'impact sur la biodiversité, incluant le caribou. Alors qu'un manque de surveillance du territoire est déjà rapporté par les acteurs locaux, une surveillance accrue, par exemple par des agents de la faune et/ou par des gardiens du territoire, sera essentielle afin de minimiser l'impact des activités sur les espèces présentes. Des communautés autochtones souhaitent d'ailleurs collaborer à la gestion, incluant la surveillance du territoire. **Nature Québec recommande que la gestion des activités récréatives apparaisse comme un élément important au plan de conservation de la réserve de biodiversité, et que des ressources financières et humaines soient allouées conformément à cette priorité.**

Selon l'avis d'experts sur le caribou et les acteurs du territoire, une gestion dynamique en fonction de la présence/absence de caribous s'avèrerait pertinente afin de réduire la pression sur le cervidé et les utilisateurs, ce qui favoriserait l'adhésion de ces derniers aux mesures de protection. Ainsi, **Nature Québec recommande l'embauche à court terme d'un responsable du volet récréatif au MELCCFP qui travaillerait en collaboration avec les acteurs du territoire afin de mettre en place un système de gestion dynamique des activités récréatives (selon la présence/absence du caribou), notamment du ski hors-piste, sur le territoire fréquenté par le caribou.**



© Hugues Deglaire

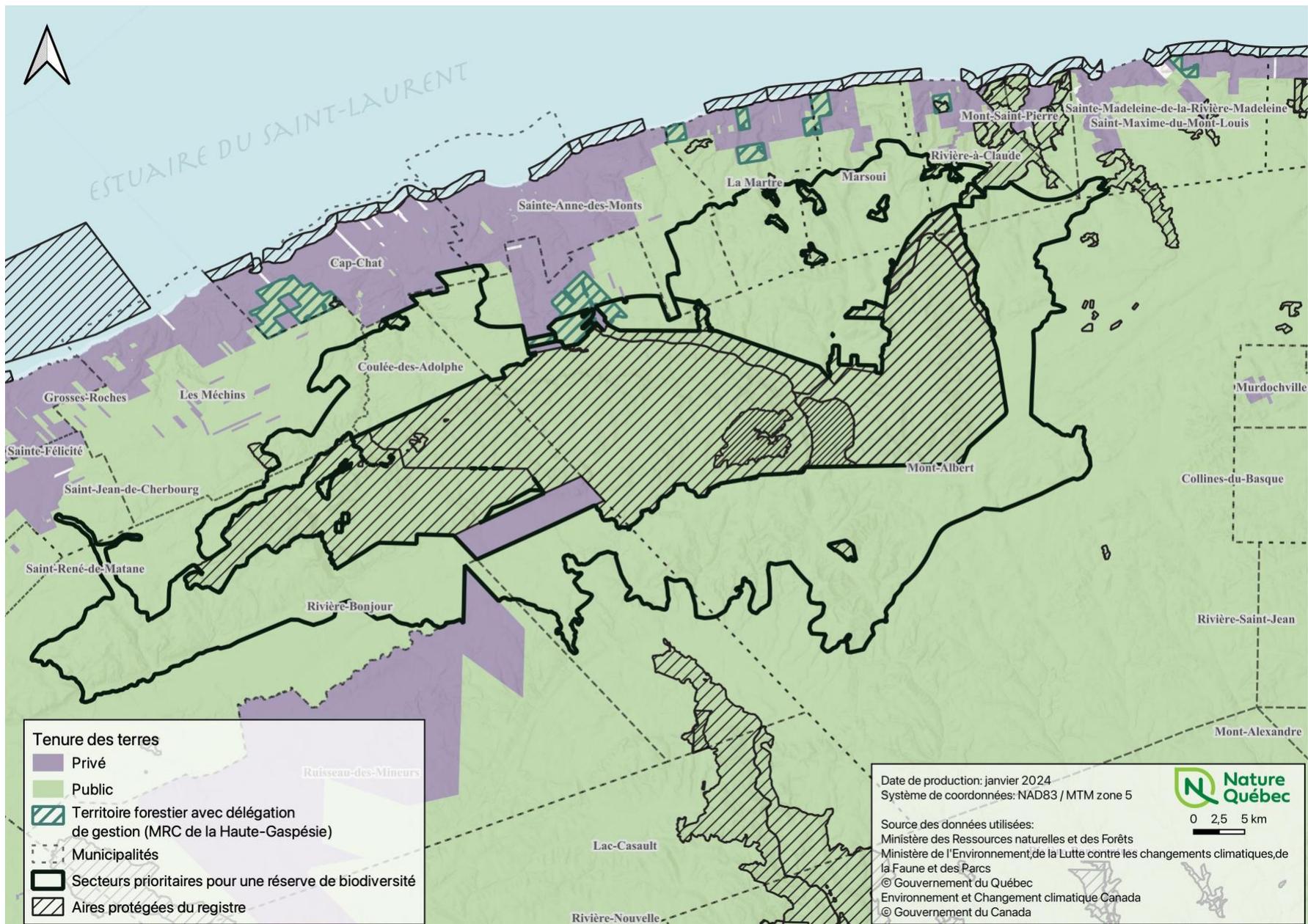


Figure 3. Carte de la tenure des terres, des municipalités et des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité

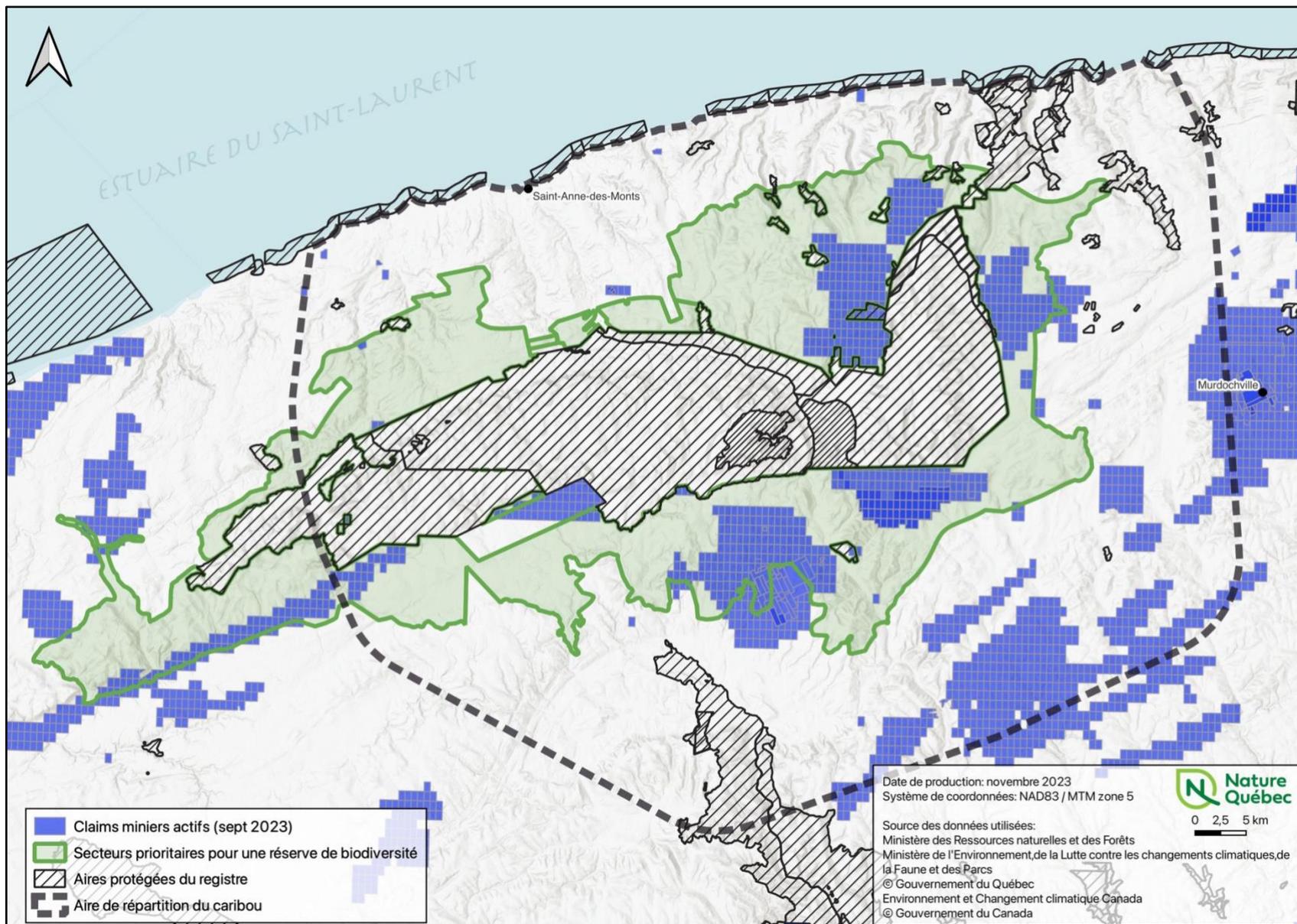


Figure 4. Cartes des claims miniers actifs et des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité

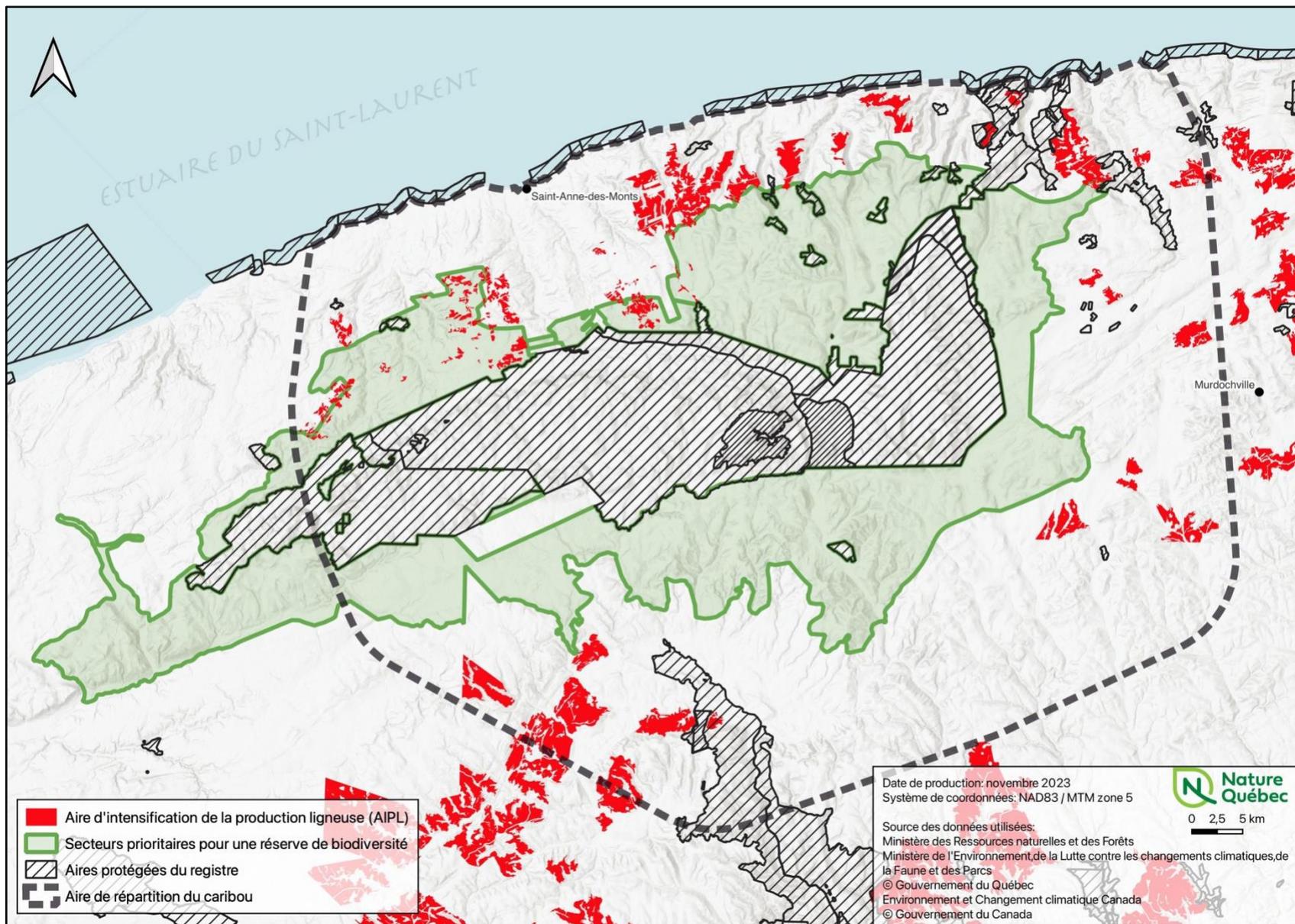


Figure 5. Carte des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) et des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité

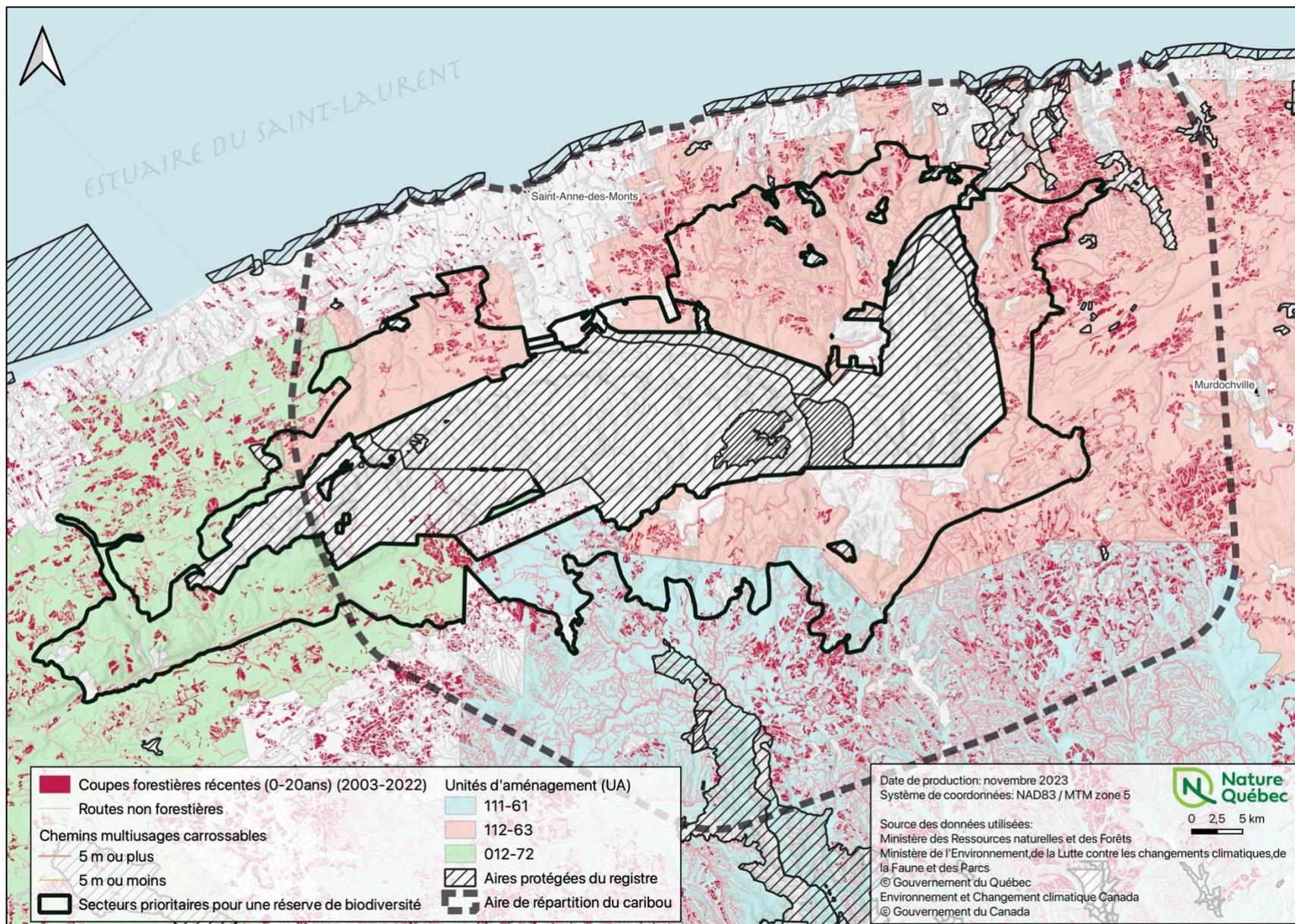


Figure 6. Carte des coupes forestières récentes (0-20 ans ; 2003 à 2022) et des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité

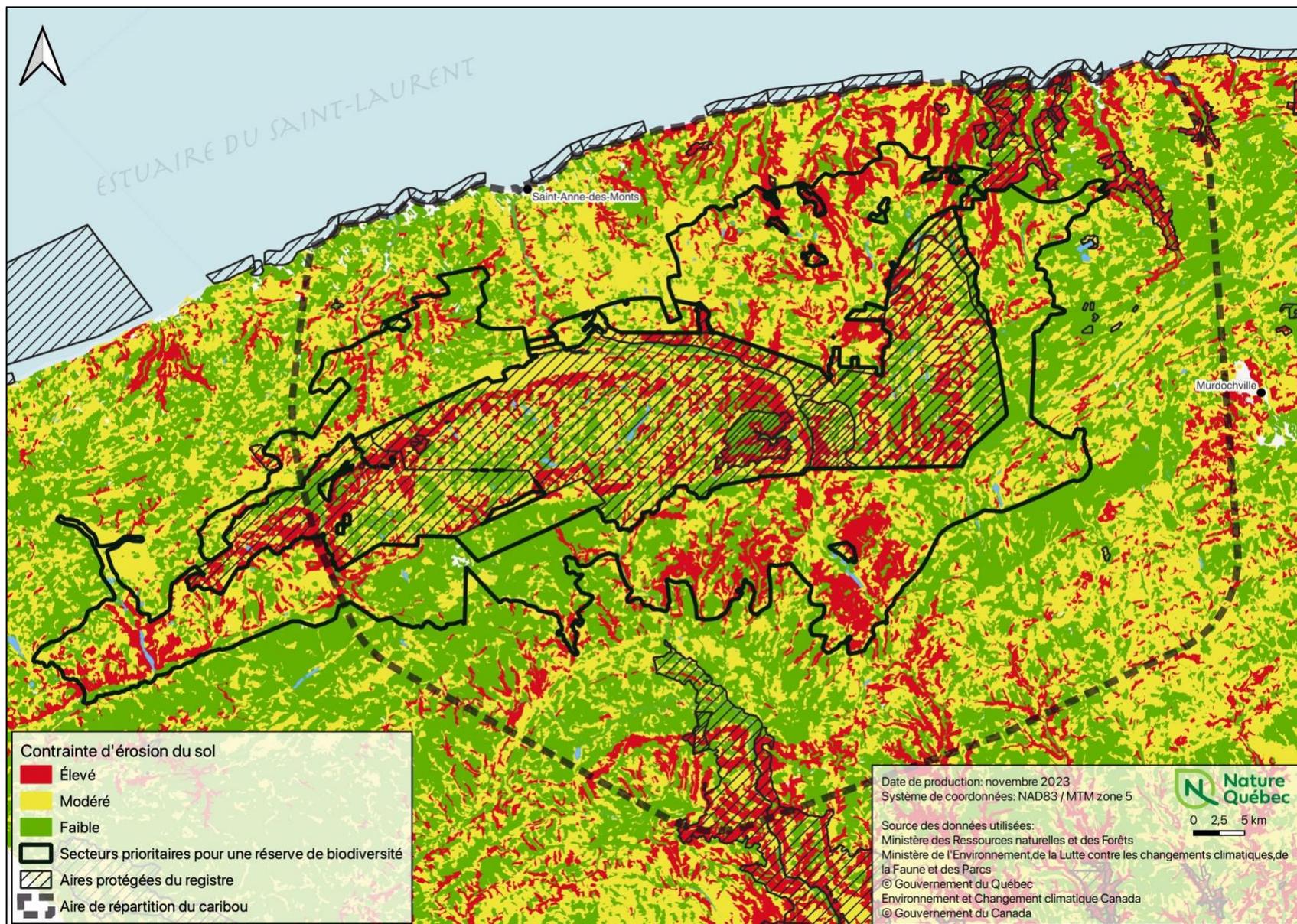


Figure 7. Carte de la contrainte d'érosion du sol pour l'aménagement forestier et des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité

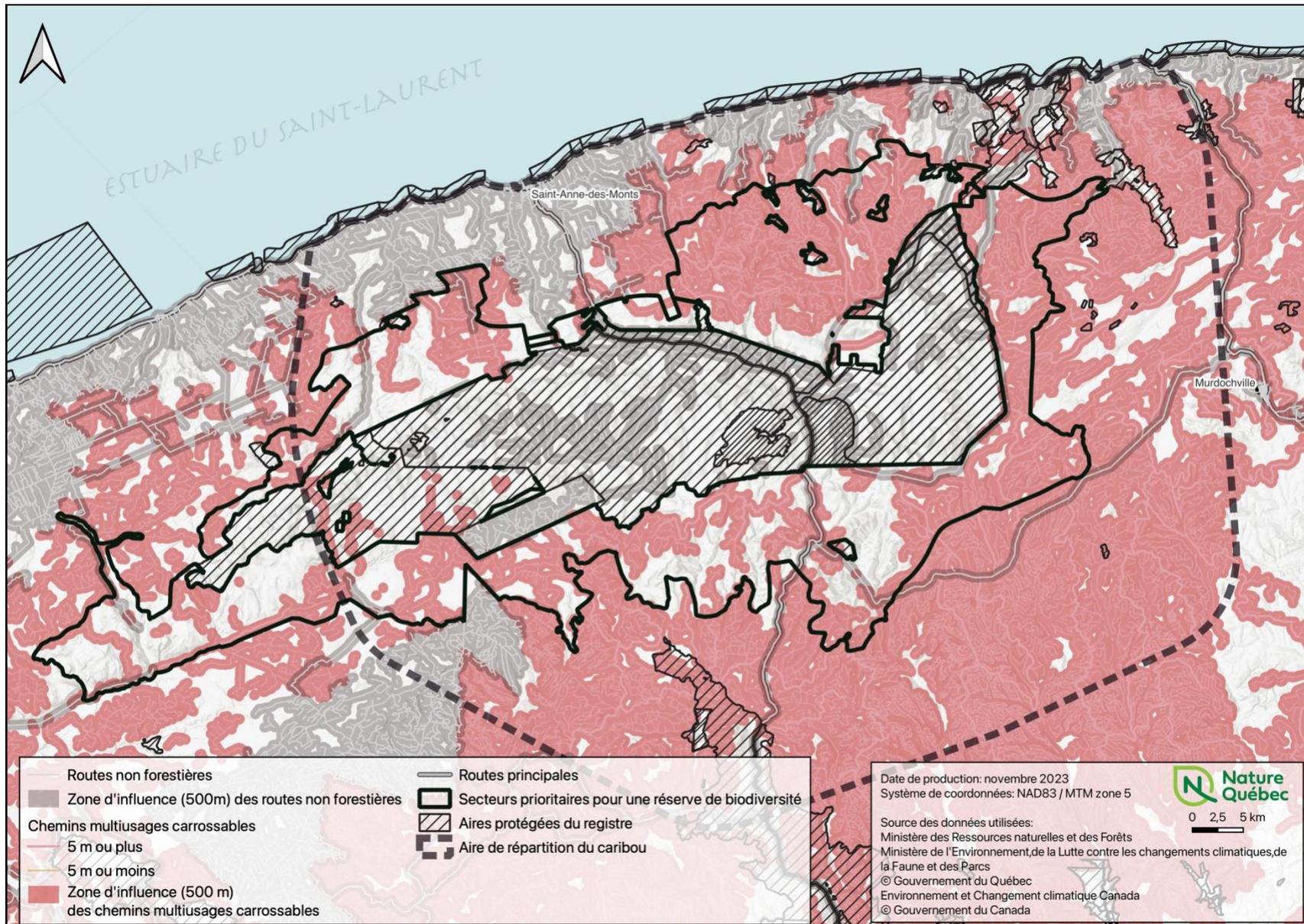


Figure 8. Carte des routes, des chemins multiusages carrossables et de leur zone d'influence (500 m), et des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité

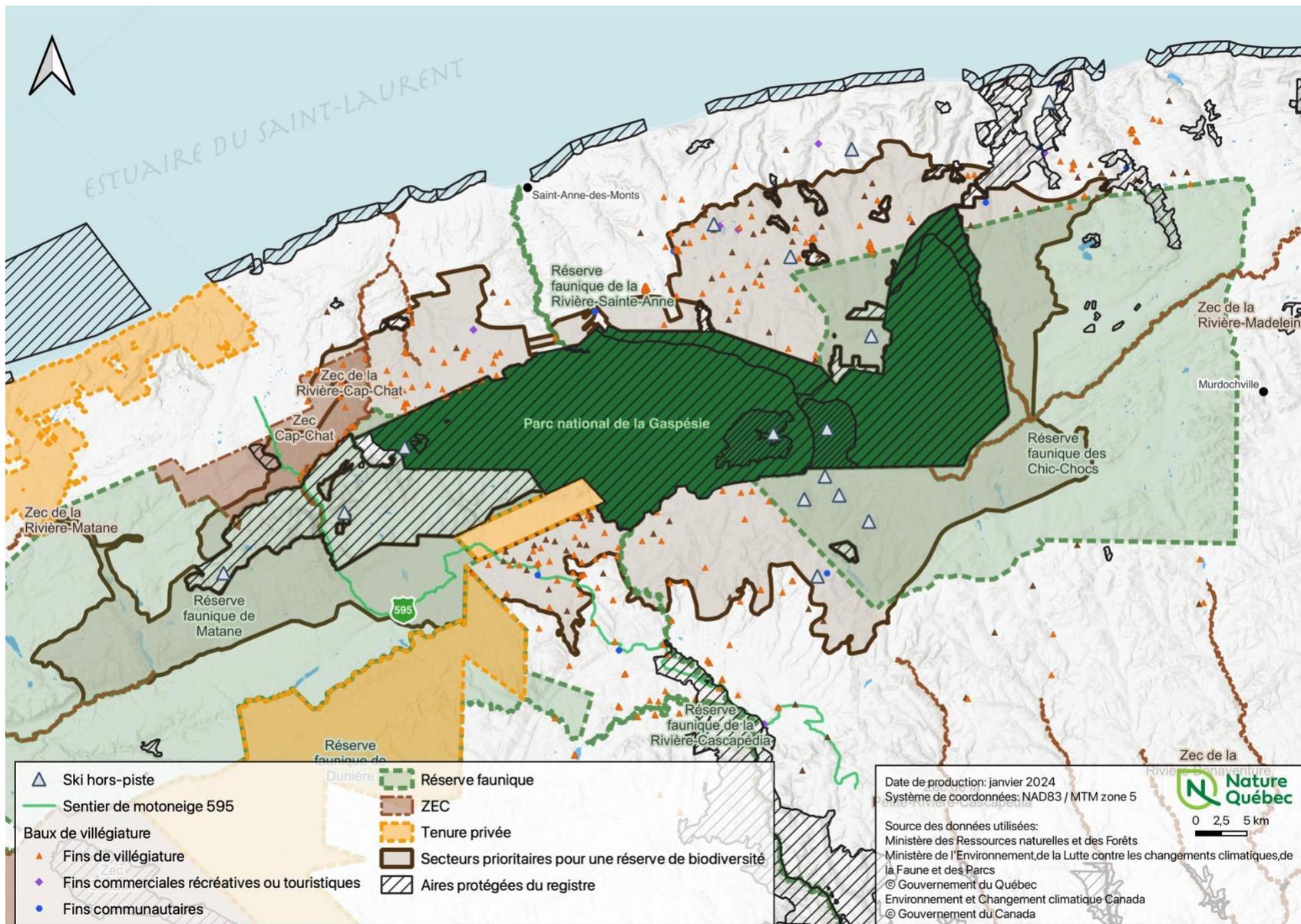


Figure 9. Carte des territoires récréatifs, des baux de villégiature et des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité

Justification du scénario

Contribution aux efforts de rétablissement du caribou

Le territoire identifié comme prioritaire pour la création d'une réserve de biodiversité englobe la vaste majorité des massifs d'habitats de prédilection en altitude (≥ 700 m), de grandes superficies d'habitat de prédilection à de plus basses altitudes, ainsi que la plupart des aires d'utilisation intensive récente par le caribou (2013 à 2016).

La création de cette aire protégée permettrait de contribuer à l'action 1 d) de l'objectif 1 du plan de rétablissement provincial 2019-2029, jugée essentielle à l'atteinte des objectifs du Plan, soit « *Dans l'aire de répartition qui se trouve à l'extérieur du parc national de la Gaspésie, favoriser la création d'aires protégées répondant aux exigences écologiques du caribou* ».

Dans le programme de rétablissement fédéral, l'habitat essentiel, soit l'habitat nécessaire pour que la population soit stabilisée et devienne autosuffisante dans son aire de répartition actuelle, est désigné selon deux zones géographiques qui se chevauchent (ECCC, 2022) :

- Dans le cœur de l'aire de répartition : Toutes les zones correspondant aux caractéristiques biophysiques de l'habitat de prédilection du caribou de la Gaspésie ;

et :

- Dans l'aire de répartition : Un minimum de 65 % d'habitat non perturbé y est atteint et maintenu, afin d'offrir les conditions écologiques générales qui permettront d'assurer un cycle continu d'adoption, d'abandon et de recolonisation de l'habitat utilisable, et permettront aussi de réduire le risque de prédation.

La création de la réserve de biodiversité proposée permettrait, d'une part, de retirer de toute exploitation industrielle la totalité de la zone d'habitat essentiel associée au cœur de l'aire de répartition, mais également des superficies d'habitat essentiel situées à l'extérieur du cœur, incluant des habitats à plus de 700 m d'altitude. Tel que mentionné dans le Programme de rétablissement fédéral (ECCC, 2022), « *le maintien de l'habitat non perturbé qui est situé dans les zones en altitude (700 m et plus) est [...] d'une importance capitale, car ces habitats constituent les principaux refuges utilisés par le caribou de la Gaspésie tout au long de son cycle vital pour éviter la prédation [...]. La perturbation de l'habitat dans ces zones en altitude devrait y être restreinte au maximum, car toute augmentation du taux de prédation dans ces refuges pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de rétablissement* ». Ces secteurs en altitude pourraient faire l'objet de programmes de restauration écologique à court terme afin de rétablir de l'habitat convenable pour le caribou.

Le seuil minimal de 65 % d'habitat non perturbé dans l'aire de répartition a été établi par Environnement Canada en se basant sur les recommandations pour le caribou forestier, ce qui correspond à une probabilité d'autosuffisance de la population de 60 % (ECCC, 2020). Il est donc fortement recommandé de s'éloigner du 65 % afin d'augmenter les probabilités de rétablissement. **Actuellement, la proportion de l'habitat perturbé est estimée à 81 %, alors qu'elle devrait être ramenée en deçà de 35 %** (ECCC, 2022). Il est donc urgent de mettre en place des mesures visant à préserver et restaurer l'habitat afin d'augmenter la quantité d'habitat convenable pour le caribou. En considérant les aires déjà protégées, **la création de la réserve de biodiversité proposée permettrait d'atteindre un taux de protection de l'aire de répartition d'environ 49 %**. En réalité, il est peu probable que le territoire visé pour la protection soit un jour totalement exempt de perturbations (p. ex. en raison du maintien de certains accès), bien qu'il soit recommandé de mettre en place des programmes de restauration écologique. Afin d'atteindre minimalement le seuil de 65 % d'habitat non perturbé dans l'aire de répartition, **des mesures de conservation sont nécessaires au-delà de l'aire protégée proposée**. Des options envisageables à court terme seraient de doter d'un statut légal de protection les portions des réserves fauniques des Chic-Chocs et de Matane qui débordent du territoire visé pour la réserve de biodiversité ainsi que les projets de refuges biologiques se trouvant dans l'aire

de répartition, ce qui augmenterait le taux de protection de l'aire de répartition à environ 62 %. À noter que la même mise en garde s'applique ici par rapport à l'interprétation de ce taux, qui n'équivaut pas nécessairement à une proportion d'habitat non perturbé. Des efforts de conservation devraient également viser à optimiser la connectivité entre les noyaux d'habitat dans l'aire de répartition et favoriser la conservation volontaire en terres privées pour consolider le noyau de protection.

Co-bénéfices

En plus des avantages attendus du scénario pour le rétablissement du caribou, l'adoption du scénario proposé générerait également de nombreux co-bénéfices par la conservation de valeurs biologiques et socioculturelles (figure 10).

La réserve de biodiversité proposée permettrait de consolider la protection des monts Chic-Chocs, qui sont considérés comme un point chaud de la biodiversité en Amérique du Nord (Tardif *et al.*, 2005). Il s'agit d'ailleurs d'une zone candidate pour devenir une zone clé pour la biodiversité à l'échelle globale (Global Key Biodiversity Area [KBA]). En effet, le territoire présente des occurrences de plusieurs espèces rares et/ou en situation précaire.

De plus, l'arrière-pays de la Haute-Gaspésie est un joyau pour les citoyen-ne-s de la région, mais également pour les touristes qui viennent s'y ressourcer. Chaque année, le parc national de la Gaspésie attire des milliers de touristes, générant des retombées économiques pour les communautés environnantes. La mise en place du scénario proposé permettrait non seulement de contribuer à préserver l'espèce emblématique du parc national, mais également à protéger et valoriser des paysages et la biodiversité et accroître l'accès à la nature.

Des sites d'importance culturelle pour les communautés micmaques sont aussi présents sur le territoire visé par le scénario. La création d'aires protégées compatibles avec les usages associés permettrait ainsi de les pérenniser.

Parmi les autres co-bénéfices de protéger le territoire, notons également la réduction des pressions environnementales associées à la construction de chemins forestiers et la protection de stocks de carbone.



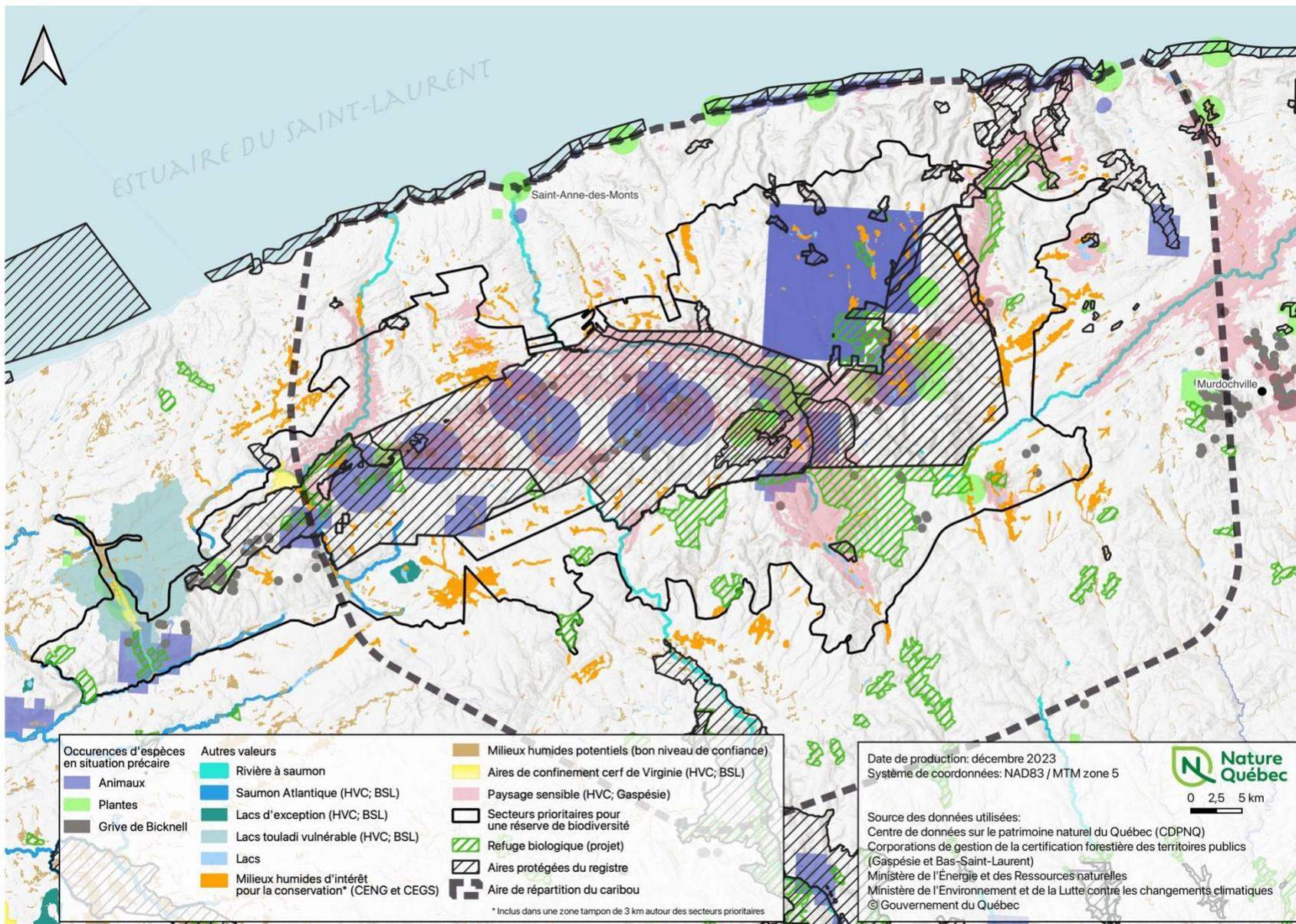


Figure 10. Carte des autres valeurs de conservation et des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité

Description des secteurs prioritaires pour la protection

Une brève description (situation géographique, valeur écologique et principaux enjeux identifiés) de chaque secteur ciblé par le scénario est présentée dans la section suivante. La figure ci-dessous indique l'emplacement des secteurs :

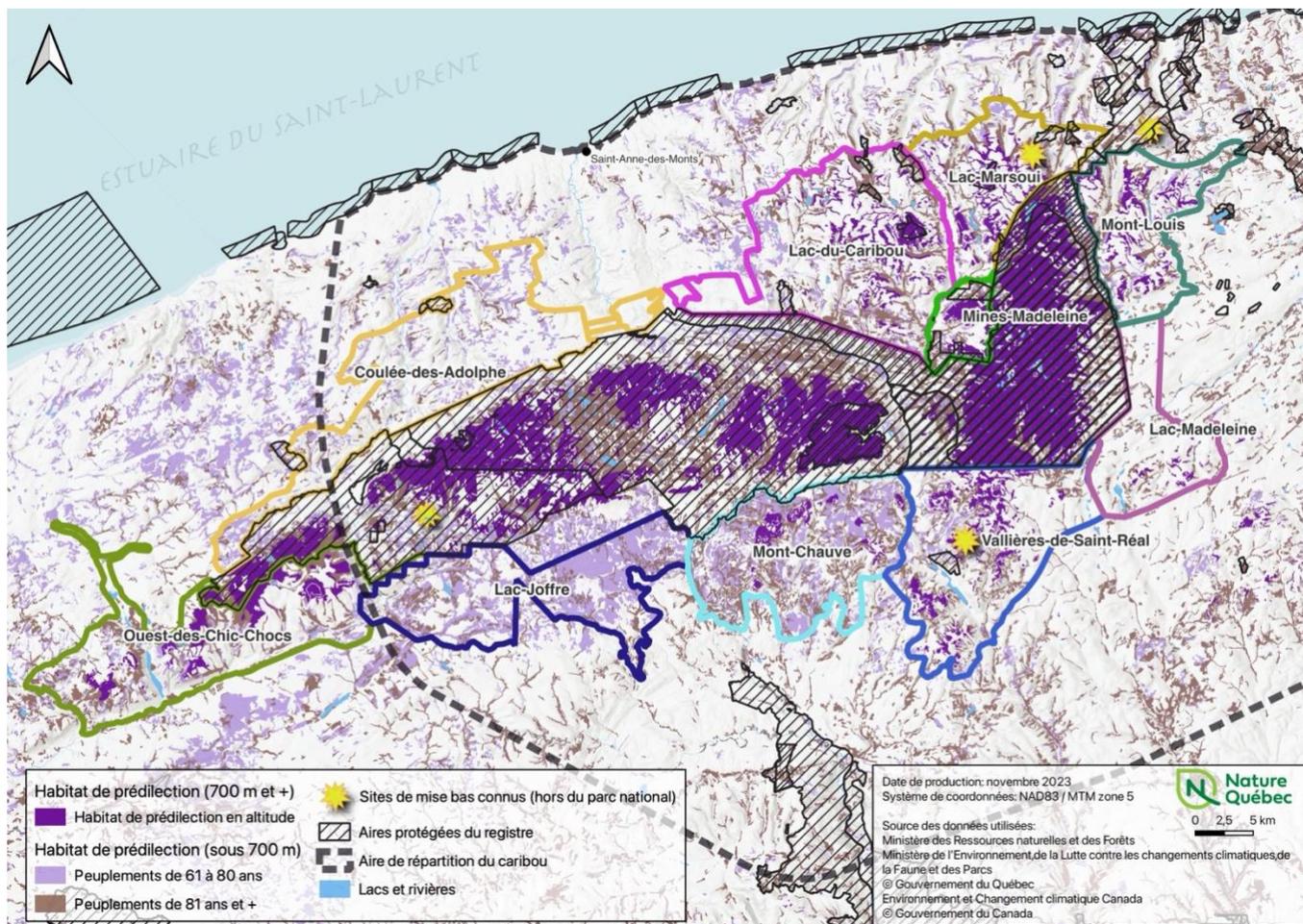


Figure 11. Carte des secteurs prioritaires pour une réserve de biodiversité

Mines-Madeleine

Le secteur des Mines-Madeleine est situé dans la réserve faunique des Chic-Chocs, sur le territoire non organisé (TNO) du Mont-Albert.

On y retrouve une portion non fragmentée de l'important massif d'habitat des monts McGerrigle. La presque totalité du secteur correspond à une aire d'utilisation intensive par le caribou. La rivière Sainte-Anne Nord-Est longe la périphérie du secteur. Il s'agit d'un site de reproduction de l'arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*, pop. de l'est), une espèce vulnérable au Québec et préoccupante au Canada. On retrouve également plusieurs sites de reproduction de la grive de Bicknell (*Catharus bicknelli*; vulnérable au Québec et menacée au Canada) et des occurrences d'espèces floristiques en situation précaire. Ce secteur est inclus dans l'habitat faunique légal du caribou, et une grande partie est un refuge biologique en projet.

Les principaux enjeux identifiés pour la protection de ce secteur sont la présence de claims miniers et son utilisation pour le ski hors-piste. L'impact de cette aire protégée sur la possibilité forestière serait pratiquement nul.

Lac-du-Caribou

Le sud du secteur du Lac-du-Caribou se trouve sur le TNO du Mont-Albert, en partie dans la réserve faunique des Chic-Chocs. Le nord du secteur est inclus dans les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts, La Martre et Marsoui. Ce secteur comprend un territoire dont la gestion est déléguée à la MRC de la Haute-Gaspésie.

On y retrouve plusieurs vieilles forêts incluant de hauts sommets (> 700 m), dont une forêt d'environ 9 km² composée de vieilles sapinières partiellement protégées par un statut d'écosystème forestier exceptionnel (Forêt ancienne du Lac-Marsoui). On y retrouve plusieurs aires d'utilisation intensive ainsi que des occurrences d'espèces fauniques en situation précaire (susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables), un grand complexe de milieux humides d'intérêt, et trois refuges biologiques (désignés).

Parmi les enjeux identifiés pour ce secteur, notons l'aménagement forestier, le récréotourisme et l'accessibilité. La fréquentation de ce secteur est favorisée par sa proximité avec les communautés locales, qui s'y rendent notamment pour la pêche (nombreux lacs), la chasse, le ski hors-piste et le vélo. On y retrouve plus d'une trentaine de baux de villégiature et une concentration élevée de chemins forestiers carrossables. Il y a également présence de quelques claims miniers à l'est du secteur.

Un programme de restauration écologique devrait être mis en place pour ce secteur hautement fragmenté par des chemins forestiers. De plus, la présence de la route pavée (route 14) qui longe le secteur des Mines-Madeleine et les monts McGerrigle réduit probablement les déplacements des caribous vers ce secteur (Bauduin, 2016), bien qu'il soit utilisé par le caribou depuis plusieurs décennies (occurrences récentes et historiques).

Lac-Marsoui

Le sud du secteur du Lac-Marsoui se trouve sur le TNO du Mont-Albert, dans la réserve faunique des Chic-Chocs. Le nord du secteur se trouve principalement dans la municipalité de Marsoui, avec une petite partie dans la municipalité de Rivière-à-Claude.

Ce secteur englobe des habitats de prédilection à plus de 700 m sur les monts McGerrigle et plusieurs aires d'utilisation intensive, dont un site de mise bas. Ce secteur abrite une partie de la Forêt ancienne du Lac-Marsoui, en plus de refuges biologiques (en projet et désignés), de plusieurs lacs et de milieux humides d'intérêt pour la conservation.

Parmi les enjeux identifiés pour ce secteur, notons l'aménagement forestier, le récréotourisme et l'accessibilité. Le secteur présente une concentration élevée de chemins forestiers carrossables ainsi que plusieurs claims miniers. Les baux de villégiature sont situés principalement en bordure du Lac Marsoui.

Un programme de restauration écologique devrait être mis en place pour ce secteur hautement fragmenté par des chemins forestiers carrossables. De plus, la présence de la route pavée (route 14) qui longe le secteur des Mines-Madeleine et les monts McGerrigle réduit probablement les déplacements des caribous vers ce secteur (Bauduin, 2016), bien qu'il soit utilisé par le caribou depuis plusieurs décennies (occurrences récentes et historiques).

Mont-Louis

Le secteur du Mont-Louis se trouve principalement sur le TNO du Mont-Albert, dans la réserve faunique des Chic-Chocs, et dans la municipalité de Rivière-à-Claude.

Ce secteur englobe des habitats de prédilection à plus de 700 m et plusieurs aires d'utilisation intensive récente (2013-16) et ce, malgré une concentration importante de chemins et coupes forestières récentes (0-20 ans, la plupart datant de 2004 à 2006). Un site de reproduction de la grive de Bicknell a été identifié dans ce secteur. On y trouve également des lacs allopatriques, deux projets de refuges biologiques, une partie d'un complexe de milieux humides d'intérêt ainsi qu'un paysage sensible. La protection de ce secteur permettrait de favoriser la connectivité avec le grand refuge biologique désigné à l'est ainsi qu'avec la Réserve de territoire aux fins d'aire protégée du Corridor Mont-Saint-Pierre.

Les principaux enjeux identifiés pour la protection de ce secteur sont l'aménagement forestier, les droits miniers et le récréotourisme. Une grande partie de ce secteur est identifiée comme étant une zone à haute valeur de récréation et de biodiversité par la réserve faunique des Chic-Chocs.

Un programme de restauration écologique devrait être mis en place pour ce secteur hautement fragmenté par des chemins forestiers carrossables.

Lac-Madeleine

Le secteur du Lac-Madeleine se trouve sur le TNO du Mont-Albert, dans la réserve faunique des Chic-Chocs. Une partie de la Zec de la Rivière-Madeleine se trouve sur le territoire.

Le secteur comprend quelques occurrences récentes et historiques de caribous et des habitats de prédilection en altitude. On y retrouve également des occurrences de grive de Bicknell, un site de reproduction de l'arlequin plongeur, un projet de refuge biologique et plusieurs milieux humides d'intérêt.

Les principaux enjeux identifiés pour ce secteur sont l'accessibilité, le récréotourisme et l'aménagement forestier. Le lac Madeleine et sa périphérie sont identifiés comme une zone à haute valeur de récréation (réserve faunique des Chic-Chocs) dont le paysage est sensible.

Vallières-de-Saint-Réal

Le secteur des Vallières-de-Saint-Réal se trouve sur le TNO du Mont-Albert, principalement dans la réserve faunique des Chic-Chocs. Une partie de la Zec de la Rivière-Madeleine se trouve au nord-est.

Ce secteur est fortement utilisé par le caribou, particulièrement près des monts Blanche-Lamontagne et Vallières-de-Saint-Réal, ce dernier abritant un site de mise bas. On y retrouve une grande superficie d'habitats de prédilection en altitude. Le secteur abrite également plusieurs sites de reproduction de la grive de Bicknell et une occurrence d'astragale d'Amérique (*Astragalus americanus*; susceptible d'être désignée menacée). Ce secteur est caractérisé par l'absence de chemin forestier sur une grande partie de sa superficie.

Une partie de ce secteur fait déjà l'objet d'une proposition d'aire protégée, un projet qui a été mis de côté dans la foulée de l'atteinte du 17 % d'aires protégées terrestres en 2020. Selon un document de 2014 de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM), le scénario d'aires protégées proposé à l'époque qui incluait le projet des Vallières-de-Saint-Réal faisait l'objet d'un « consensus large - bien que non unanime » au sein du comité. Le très faible impact sur la possibilité forestière (habitat faunique légal et projet de refuge biologique sur la quasi-totalité du secteur) a d'ailleurs été un élément soulevé par le comité. La proposition retenue par le comité ne comprend toutefois pas les habitats de prédilection en altitude situés au sud du secteur, dont l'utilisation relativement récente par le caribou a été enregistrée (télémétrie de 1998 à 2002).

Les principaux enjeux identifiés sont les droits miniers, le récréotourisme (notamment le ski hors-piste et la randonnée) et l'aménagement forestier (au sud du secteur). On retrouve notamment le mont Lyall,

populaire pour le ski hors-piste. Une grande partie du secteur est identifiée comme une zone à haute valeur de biodiversité, incluant également des zones de haute valeur de récréation (réserve faunique des Chic-Chocs). La conservation des paysages est donc d'une grande importance.

Le lac Sainte-Anne est un lieu important pour la villégiature, mais est également associé à plusieurs usages traditionnels par les communautés micmaques tels que le piégeage, la chasse à l'orignal et au petit gibier, la récolte de plantes médicinales dans les milieux humides et la récolte de végétaux pour l'artisanat.

Mont-Chauve

Le secteur du Mont-Chauve se trouve essentiellement sur le TNO du Mont-Albert, avec une petite zone dans la réserve faunique des Chic-Chocs. L'amont de la réserve faunique de la Rivière-Cascapédia traverse le secteur à l'ouest.

Ce secteur englobe des massifs d'habitat de prédilection à plus de 700 m, quelques aires d'utilisation intensive récente, et de grands massifs d'habitats de prédilection à plus faible altitude. On y retrouve un site de reproduction de la grive de Bicknell et des occurrences d'une autre espèce faunique en situation précaire. Le secteur englobe trois projets de refuges biologiques et est caractérisé par un faible taux de perturbation par les chemins forestiers.

Le principal enjeu identifié pour ce secteur est l'aménagement forestier. Plusieurs secteurs d'intervention potentiels sont notamment identifiés dans le plus récent plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO ; 2023). On retrouve également quelques baux de villégiature.

Lac-Joffre

Le secteur du Lac-Joffre se trouve principalement sur le TNO de la Rivière-Bonjour. La portion ouest du secteur se situe dans la réserve faunique de Matane.

Ce secteur englobe des aires d'utilisation intensive par le caribou et de grands massifs d'habitats de prédilection. L'étude de Bauduin *et al.* (2020) identifie la portion ouest du secteur comme étant particulièrement intéressante pour la protection du caribou en contexte de changements climatiques, maximisant à la fois la représentativité écologique et la connectivité fonctionnelle du caribou dans les conditions actuelles et futures. On retrouve également dans le secteur deux projets de refuges biologiques, un lac d'exception (le lac Joffre, en allopatrie) ainsi qu'une grande tourbière boisée d'intérêt pour la conservation.

Les principaux enjeux identifiés pour la protection de ce secteur sont l'aménagement forestier et l'accessibilité (nombreux baux de villégiature). Le secteur est caractérisé par une densité moyenne de chemins forestiers et présente plusieurs coupes forestières récentes. On retrouve un axe important qui traverse le secteur, soit le chemin 1 Nord, utilisé l'été par des véhicules motorisés notamment pour la pêche au saumon et l'accès à la réserve faunique, et utilisé l'hiver pour la randonnée en motoneige (sentier 595). On retrouve une concentration élevée de baux de villégiature au sud du bloc Faribault en raison d'anciens clubs de chasse. Quelques claims miniers sont présents à l'ouest du secteur.

Le secteur abrite également des sites d'importance pour les communautés micmaques. On y retrouve notamment près d'une dizaine de lieux de sépulture.

Ouest-des-Chic-Chocs

Le secteur Ouest-des-Chic-Chocs se trouve principalement sur le TNO de la Rivière-Bonjour, dans la réserve faunique de Matane. **Le secteur correspond à l'agrandissement proposé par le comité de protection des monts Chic-Chocs pour la réserve de territoire aux fins d'aires protégées (RTFAP) des Chic-Chocs, qui fait présentement l'objet d'un processus de consultation mené par le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) en collaboration avec le MELCCFP.**

Bien que ce secteur se situe à l'extérieur de l'aire de répartition, il englobe plusieurs massifs d'habitats de prédilection en altitude, et des caribous ont été observés dans les environs au cours des dernières décennies (J. Côté, comm.pers.). On y retrouve également de nombreux sites de reproduction de la grive de Bicknell ainsi que des occurrences de plusieurs autres espèces en situation précaire. La proposition inclut une portion de la rivière Matane (au nord du secteur) en raison de son importance pour la mulette-perlière de l'Est (*Margaritifera margaritifera*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Pour plus de détails concernant le projet et sa valeur écologique, consulter [le site web du Comité de protection des monts Chic-Chocs](#).

Les principaux enjeux identifiés pour la protection de ce secteur sont l'aménagement forestier et le récréotourisme. On retrouve également quelques claims miniers.

Coulée-des-Adolphe

Le secteur Coulée-des-Adolphe se trouve sur trois TNO : Coulée-des-Adolphe, Mont-Albert et Rivière-Bonjour. Une petite partie se trouve également dans la municipalité Les Méchins. Ce secteur comprend la ZEC de la Rivière-Cap-Chat ainsi que des terres publiques intramunicipales (TPI) dont la gestion est déléguée à la MRC de la Haute-Gaspésie.

Ce secteur englobe plusieurs aires d'utilisation intensive par le caribou, et ce, malgré une plus faible concentration d'habitats de prédilection et une plus basse altitude que les autres secteurs. L'étude de Bauduin *et al.* (2020) identifie ce secteur comme une aire d'intérêt pour la protection du caribou en contexte de changements climatiques. On y retrouve peu de chemins forestiers ; les coupes forestières récentes et les chemins se concentrent dans l'est du secteur.

Les principaux enjeux identifiés pour la protection de ce secteur sont l'aménagement forestier et l'accessibilité. On y retrouve plusieurs AIPL ainsi que des secteurs d'interventions potentiels identifiés dans le plus récent PAFIO (2023). Les TPI sont également visés par des interventions forestières à court terme. Le secteur comprend aussi plusieurs baux de villégiature ainsi que deux érablières potentielles pour l'exploitation acéricole, entre la rivière Cap-Chat et la petite rivière Cap-Chat. Le secteur est également visé par un projet de Parc régional du bassin de la rivière Cap-Chat ainsi qu'un parcours de vélo de type « gravel bike » à l'est du secteur (voir le [Plan de développement touristique des Chic-Chocs et de la Haute-Gaspésie 2023-2033](#)).

Conclusion

Nous sommes actuellement à un moment charnière pour la protection du caribou, un animal présent depuis des millénaires sur le territoire. Avec seulement une poignée d'individus restants en Gaspésie, l'attente n'est plus une option. Pourtant, les études sur les causes du déclin des caribous et les solutions à mettre en place pour les sauvegarder abondent. Cependant, plusieurs décisions gouvernementales ont successivement retardé la mise en œuvre des actions de protection au cours des dernières années en raison de la prise en compte d'intérêts divergents. Avec le temps, la marge de manœuvre s'est amenuisée, et les mesures nécessaires sont maintenant plus extrêmes. Certes, l'intégration des divers enjeux et préoccupations est nécessaire pour minimiser les impacts qui découleront des mesures de protection, mais cela ne doit pas empêcher le rétablissement de la population. Rappelons que les gouvernements provincial et fédéral ont l'obligation morale et légale de protéger les espèces en danger sur leur territoire, lesquelles sont intrinsèquement liées à la qualité de vie des futures générations.

En Gaspésie, suite à nos rencontres avec les actrices et acteurs du territoire, il est clair que la communauté locale souhaite voir atterrir des **mesures cohérentes et efficaces** qui permettront d'assurer la pérennité de la population. Elle témoigne également d'une grande volonté de s'impliquer afin de préserver l'espèce. La mise en œuvre du scénario proposé dans le présent document serait un grand pas dans la bonne direction et contribuerait non seulement aux objectifs de rétablissement de la population, mais plus largement aux objectifs provinciaux et nationaux de protection de la biodiversité. En ces temps de changements globaux, il devient primordial de préserver la biodiversité qui nous entoure.

Préserver ce qui nous a précédés, c'est s'assurer de l'avenir

© Hugues Bégin



Références

Bauduin, S. 2016. *Integrating functional connectivity and climate change in the design of protected area networks.* Thèse de doctorat, Université Laval, Québec (Québec), Canada. 141 p. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/26897>.

Bauduin, S., Cumming, S.G., St-Laurent, M-H et McIntire, E.J.B. 2020. Integrating functional connectivity in designing networks of protected areas under climate change: A caribou case-study. PLoS ONE 15(9): e0238821. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0238821>

Boisjoly, D., Ouellet J.-P. et Courtois, R. 2010. Coyote habitat selection and management implications for the Gaspésie caribou. *The Journal of Wildlife Management*, 74(1) : 3-11.

Boudreau, M. 2017. Impacts de 25 ans d'aménagement forestier intensif sur l'habitat du caribou de la Gaspésie et de ses prédateurs. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Rimouski, Rimouski (Québec), Canada. 124 p.

Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards. 2022. *Document de consultation.* 24 p. + 5 annexes.

COSEPAC. 2011. Unités désignables du caribou (*Rangifer tarandus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 88 p.

Crête, M., et Desrosiers, A. 1995. Range expansion of coyotes, *Canis latrans* threatens a remnant herd of caribou, *Rangifer tarandus*, in southeastern Quebec. *Canadian field-naturalist*. Ottawa ON, 109(2) : 227-235.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). 2022. *Programme de rétablissement modifié du caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), population de la Gaspésie-Atlantique, au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril*, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, viii + 87 p.

Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie. 2014. Impact des activités récréatives et de leurs infrastructures sur le caribou : Recommandations pour l'habitat légal du caribou de la Gaspésie. 18 p.

Équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie. 2018. *Plan de rétablissement de la population de caribous (Rangifer tarandus caribou) de la Gaspésie – 2019-2029*, produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, 59 p.

Frenette, J., Pelletier, F. et St-Laurent, M.-H. 2020. Linking habitat, predators and alternative prey to explain recruitment variations of an endangered caribou population. *Global Ecology and Conservation*, 22 : e00920.

Gaudry, W. 2013. Impacts des structures linéaires sur la sélection d'habitat du caribou de la Gaspésie, le coyote et l'ours noir et sur le potentiel de cooccurrence entre une proie et ses prédateurs. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Rimouski, Rimouski (Québec), Canada. 60 p.

Mackey, B., Campbell, C., Norman, P., Hugh, S., DellaSala, D.A., Malcolm, J.R., Desrochers, M. et Drapeau, P. 2023. Assessing the Cumulative Impacts of Forest Management on Forest Age Structure Development and Woodland Caribou Habitat in Boreal Landscapes: A Case Study from Two Canadian Provinces. *Land*, 13(1), 6. <https://doi.org/10.3390/land13010006>

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2021. Revue de littérature sur les facteurs impliqués dans le déclin des populations de caribous forestiers au Québec et de caribous montagnards de la Gaspésie. 282 p. + 1 annexe.

Morin, M., Lesmerises, F. et Chabot, G. 2021. Inventaire de la population de caribous montagnards (*Rangifer tarandus*) de la Gaspésie à l'automne 2020, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec, 12 p.

St-Laurent, M.-H., Ouellet, J.-P., Mosnier, A., Boisjoly, D. et Courtois, R. 2009. Le parc national de la Gaspésie est-il un outil de conservation efficace pour maintenir une population menacée de caribou? *Le Naturaliste Canadien*, 133(3) : 6-14.

Tardif, B., Lavoie, G. et Lachance, Y. 2005. Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 p.